

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00883

Numéro SIREN : 494 155 591

Nom ou dénomination : A2B TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2021 sous le numéro de dépôt A2021/038576

**Société par actions simplifiée
A2B TRANSPORT
SAS au capital de 8 000 euros
Siège social : 45 rue Joannès Vallet 69200 Vénissieux
494 155 591 RCS Lyon**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES REUNIE LE 13/08/2021**

Le 13/08/2021, à 10 heures,

Au siège social, 45 Rue Joannès Vallet 69200 Vénissieux

Les actionnaires de la société A2B TRANSPORT, société par actions simplifiée au capital de 8000 euros, ayant son siège social 45 Rue Joannès Vallet 69200 Vénissieux, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 494 155 591, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société sur convocation qui leur a été adressée.

Sont présents :

Mlle ABBASSI Lina, détenant 95 parts sociales

Mme ABBASSI Fatima, détenant 5 parts sociales

Représentant la totalité des parts sociales de la société.

L'assemblée est présidée par Mme ABBASSI Fatima, actionnaire acceptant
Le Président constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise. Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- **la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;**
- **le rapport du président ;**
- **le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.**

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délai prévu par les statuts de la société. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un nouveau Président, en remplacement de M. ABBASSI Lassad**
- **Pouvoirs à donner.**

Puis lecture est donnée du rapport du président.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Les actionnaires prennent acte de la démission remise par ABBASSI Lassad le 13/05/2021 de ses fonctions de président de la société.

Les fonctions de président, exercées par Monsieur Lassad ABBASSI, prennent fin ce jour.

Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

La collectivité des actionnaires décide de nommer Madame ABBASSI Fatima, demeurant 45 Rue Joannès Vallet 69200 Vénissieux, aux fonctions de président de la société en remplacement de Monsieur ABBASSI Lassad, président démissionnaire.

Madame ABBASSI Fatima déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappée d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Elle s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

La collectivité des actionnaires décide que, pour l'exercice de ses fonctions de président, Madame ABBASSI Fatima, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

Les actionnaires décident que le nom du président ne sera pas porté dans les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Dernière résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et les actionnaires.

ABBASSI Lina



ABBASSI Fatima

